

Séance du 11 mars 2026
Délibération N° 37-2026

En exercice : 28

En exercice : 28

Présents : 17 + 4 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Lecture Publique" : 18

Présents : 12 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 25 février 2026

L'An deux mil vingt-six, le onze mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. T. RENOUX
M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET
POUVOIRS : de M. P. THEBAULT à M. J.C. ROUAULT		de Mme M. ASPLIN à Mme C. GASTÉ	
de Mme M. JEZEQUEL à M. P. SICOT			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P. M. NANA	M. P. THEBAULT	Mme M. ASPLIN
M. R. LEMARCHAND	Mme M. JEZEQUEL		

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2026

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2026 au budget « Lecture Publique » :

Communes	Potentiel financier final	Participation 2026
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	8 462.53 €
Clayes	883 229 €	1 367.33 €
Gévézé	6 086 415 €	9 422.39 €
Montgermont	4 523 310 €	7 002.55 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	2 510.38 €
Saint-Gilles	5 964 634 €	9 233.87 €
Total	24 545 562 €	37 999.05 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité :**

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2026 pour le budget « Lecture publique » 2026,
- indiquent que les crédits correspondants figure au chapitre budgétaire 74 du budget « Lecture publique » 2026,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2026,

Sa Publication.....2026,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président